

ENTREPRISES

ASSOCIATIONS,
INSTITUTIONS
ET ACTEURS DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

EXTRAIT DES TARIFS

au 1^{er} janvier 2023

Conditions et Tarifs appliqués
aux opérations bancaires

Vous trouverez dans ce dépliant les principaux tarifs des produits et services liés à la Convention de compte courant - Entreprises qui seront applicables au 1^{er} janvier 2023.

L'absence de contestation de ces nouvelles conditions tarifaires dans un délai d'un mois avant application vaut acceptation de votre part de la nouvelle tarification. En cas de refus, vous pouvez résilier sans frais la Convention de compte courant - Entreprises dans ce même délai d'un mois.

min. : minimum - **max.** : maximum

N : nouveau service ou produit

↗ : Tarif en hausse - **↘** : Tarif en baisse

I TVA COMMISSIONS ASSUJETTIES À LA TVA

Le symbole **I TVA** dans la marge indique les commissions assujetties. La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

VOS COMPTES AU QUOTIDIEN

Votre tenue de compte

Commissions de tenue de compte

Ces frais mensuels sont calculés et perçus à la fin de chaque période d'arrêté

▪ Frais fixes de tenue de compte

- Compte en euros _____ *par mois*

- Compte en devises _____ *par mois (ou contre-valeur)*

▪ Commission de mouvement _____

- Minimum par mois _____

Relevés de compte incluant l'envoi sur support papier

Ces frais sont perçus mensuellement

▪ Mensuels _____

▪ Quinzaines _____

▪ Hebdomadaires _____

▪ Journaliers _____

Incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier

Saisie reçue

▪ Frais par saisie attribution ou saisie conservatoire _____

▪ Frais par saisie administrative à tiers détenteur

Depuis le 01/01/2019, la saisie administrative à tiers détenteur remplace l'avis, l'opposition ou la saisie à tiers détenteur, l'opposition administrative, ainsi que les saisies de créances simplifiées et les saisies douanières _____

Tarifs en €

↗ 31,00

36,00

de 0,06 %

à 0,20 %

8,00

GRATUIT

6,00

8,00

↗ 39,00

↗ 133,00

10 %
du montant
dû au Trésor
Public
(Plafond
100,00)

Commissions d'intervention⁽¹⁾**Du 01/01/23 au 30/06/23**

▪ Forfait calculé en fonction du nombre de jours de dépassement dans le mois

- de 1 à 5 jours _____ par mois  113,00
- de 6 à 10 jours _____ par mois  224,00
- supérieur à 10 jours _____ par mois  330,00

à partir du 01/07/2023

▪ Par opération (plafond journalier : 6 opérations) _____  9,00

VOS SERVICES DE CASH MANAGEMENT**Vos services de banque électronique en France****Sogecash Net (entreprises.sg.fr) _____ | TVA**

Ensemble de services sur Internet permettant d'accéder à des fonctions bancaires et financières, notamment sous les formes suivantes :

- d'une offre Sogecash Net Évolution,
 - de services « à la carte » pouvant être souscrits unitairement, indépendamment ou en complément de Sogecash Net Évolution.
- **Sogecash Net évolution (incluant 3 comptes à vue)** _____  30,50

Consultation de relevés de comptes, relevé de comptes au format PDF (Relevé de Compte Électronique), facture mensuelle des commissions soumises à TVA au format PDF, consultation de relevés d'effets de commerce à payer, consultation opérations du jour, recherche d'opérations, saisie de virements SEPA ordinaires et instantanés, saisie de virement permanent SEPA, saisie de bons à payer d'effets de commerce, réception d'alertes sur la mise à disposition de chèquiers et cartes bancaires, une solution de sécurité obligatoire pour toute souscription de contrat (pour un seul utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum)

▪ Services unitaires

- **Paiements** (pour chacun des 6 services)
Saisie d'ordres de virements SEPA ordinaires⁽²⁾, de virements SEPA instantanés⁽²⁾, de virement SEPA permanent, de virements internationaux, de virements de trésorerie européens, de bons à payer d'effets de commerce _____ 8,00
- **Encaissements** (pour chacun des 2 services)
Saisie de remise d'effets de commerce, saisie de prélèvements SEPA _____ 8,00
- **Gestion de prélèvements reçus** _____  **GRATUIT**

(1) Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

(2) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) ; Android (marque déposée par Google Inc ; Google Play est un service de Google Inc.).

Autres services de banque électronique

Tarifs en €

▪ Sogestel (Protocole Ebics T) ou Sogestel TS (Ebics TS) - (Nortrans) _____ TVA	
- Option remises Service de télétransmission d'ordres de paiement et d'encaissement (virements SEPA ordinaires, virements SEPA instantanés de masse, prélèvements SEPA, effets de commerce...).	
• Sogestel _____	58,50
• Sogestel TS _____	53,50
- Option relevés Service de télétransmission de fichiers de relevés de comptes, relevés intraday et autres relevés d'opérations (effets de commerce domiciliés, prélèvements SEPA impayés...).	
• Relevés de comptes _____	➔ 66,00
• Relevés intraday _____	35,00
• Autres relevés (par relevé) _____	30,00
• Consommation	
- par enregistrement (format CFONB) _____	0,09
- par séquence ou opération (format XML) relevés de compte et intraday _____	0,28
- autres relevés _____	0,09
- par kilo octet (format SWIFT) _____	2,75
• Relevé de compte électronique (format PDF) _____	GRATUIT
▪ Sogestel Expert Comptable (Étoile Expert-comptable) Vous permet, en qualité d'Expert Comptable, de récupérer par télétransmission les relevés de comptes de nos clients communs (via une liaison EBICS)	
- Relevé de compte, forfait mensuel _____ TVA	46,50
(+ 0,03 € l'enregistrement, au-delà de 1 000 écritures/mois)	

VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Virement reçu

Virement SEPA⁽¹⁾

Virement libellé en euro reçu d'un pays de la zone SEPA

▪ Par virement SEPA ordinaire _____	GRATUIT
▪ Par virement SEPA instantané _____	GRATUIT

Virement de trésorerie européen

Virement libellé en euro reçu d'un pays de la zone SEPA

▪ Par virement de trésorerie européen _____	Nous consulter
---	----------------

Virement international

Virement libellé en euro reçu d'un pays hors zone SEPA ou virement reçu en devise (hors euro) quel que soit le pays d'émission

▪ Par virement international Tarifs hors commission de traitement éventuelle _____	19,00
▪ Par virement de trésorerie internationale _____	Nous consulter

(1) À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du virement international indiquées ci-après. Le virement SEPA pourra être dénommé « virement européen » sur certaines restitutions de Société Générale.

Prélèvement SEPA et Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA)

Tarifs en €

Remise de prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) et SEPA B2B

■ Internet ou télétransmission

- Abonnement aux services
- Par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) _____ 0,46
- Par prélèvement SEPA B2B _____ ➔ 0,50

Encaissement par carte

■ Forfait monétique santé

N

Un tarif unique en fonction de votre profession incluant l'ensemble de vos commissions monétiques liées aux encaissements effectués par carte bancaire via votre terminal de paiement électronique

- Pour les médecins généralistes et paramédicaux⁽¹⁾
(12,00/mois avec JAZZ Pro) _____ par mois 15,00
- Pour les médecins spécialistes⁽²⁾
(20,00/mois avec JAZZ Pro) _____ par mois 25,00

Encaissement en face-à-face

■ Progécarte Santé⁽³⁾

N

Offre de location de matériel « bi-fentes » dédiée aux professionnels de santé permettant d'encaisser les opérations par cartes, lire les cartes Vitale et transmettre les feuilles de soins électroniques à l'aide d'un seul appareil _____ | TVA

Nous consulter

■ Monétia _____ | TVA

N

Contrat d'encaissement de flux de proximité comprenant la location de terminal de paiement électronique (TPE), la maintenance standard et l'assistance téléphonique.

- TPE Fixe IP (avec Pin-Pad à insertion carte) _____ par mois 25,75
- TPE Fixe 3G (avec Pin-Pad à insertion carte) _____ par mois 44,40
- TPE Portable IP _____ par mois 29,50
- TPE Portable 3G/4G _____ par mois 43,70
- Lecteur chèque _____ par mois 23,00
- Les options et services Monétia
 - Option Monétia Plus
Service de maintenance sur site
(abonnement par matériel)⁽⁴⁾ _____ par mois 10,00
 - Installation sur site unique à J+8 maximum
Service d'installation sur un même site, coût du service par terminal
 - Un matériel _____ 150,00
 - Deux matériels et plus _____ par matériel 100,00

(1) Offre sous réserve d'acceptation par la Banque et réservée aux professions libérales suivantes : Médecins généralistes : code NAF 8621Z, Infirmiers, Sages-femmes : code NAF 8690D, Rééducation Appareillage, Pédiçures Podologues : code NAF 8690E, Santé humaine non classées : code NAF 8690F.

(2) Offre sous réserve d'acceptation par la Banque et réservée aux professions libérales suivantes : Activités chirurgicales : code NAF 8622B, Radiodiagnostic et Radiothérapie : code NAF 8622A, Laboratoires d'analyses médicales : code NAF 8690B, Autres Médecins Spécialistes : code NAF 8622C.

(3) Contrat conclu avec le prestataire AVEM, fournisseur de Terminaux de Paiement Électronique (TPE).

(4) Le délai d'intervention est de J + 1 ouvré du lundi au samedi pour des demandes déclenchées par notre prestataire jusqu'à 16h. Au-delà de cet horaire, l'intervention est à J + 2 ouvrés.

• Dépannage express Service de dépannage avec envoi d'un terminal ou déplacement d'un technicien sur site sous 4 heures (du lundi au vendredi, hors jours fériés). Tout appel reçu entre 8 h 00 et 14 h 00 est traité dans les 4 h suivant l'appel _____ <i>par matériel</i>	200,00
• Activation/Désactivation Sans contact _____	20,00
• Ajout/Suppression logiciel privatif _____	53,00
• Changement de matériel _____	75,00
• Bon de retour - Bon de retour nécessaire pour retourner le(s) matériel(s) en cas de cessation de contrat _____	
_____ <i>pour toute demande supplémentaire</i>	30,00

Première demande offerte

30,00

Encaissement sur Internet

▪ Sogenactif

Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque.

- Frais de raccordement à l'ouverture _____	TVA	300,00
- Abonnement mensuel _____	TVA	➔ 32,00
- Autres options disponibles _____		Nous consulter

▪ SogeCommerce

Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque.

- Frais de raccordement à l'ouverture _____	TVA	300,00
- Abonnement mensuel _____	TVA	32,00

Effet de commerce

Opérations en France

▪ Internet ou télétransmission

- Abonnement aux services		
- Par remise _____		4,35
- Par effet remis à l'encaissement _____		0,59

▪ Papier

- Par remise _____		➔ 23,00
- Par effet remis à l'encaissement _____		6,50

VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Tarifs en €

Virements émis

Virement SEPA

Virement libellé en euro émis vers un pays de la zone SEPA

Abonnement aux services

▪ Internet

- Par virement SEPA ordinaire _____ 0,21
- Par virement SEPA instantané unitaire⁽¹⁾ ou de masse _____ ↗ 0,80
- Par virement accéléré _____ 0,60

▪ Télétransmission

- Par virement SEPA ordinaire _____ 0,21
- Par virement confidentialité haute⁽²⁾ _____ 0,05
- Par virement SEPA instantané de masse⁽¹⁾ _____ ↗ 0,80
- Par virement accéléré _____ 0,60

▪ Sogecash API for Corporate

- Par virement SEPA instantané unitaire⁽¹⁾ _____ ↗ 0,80

▪ Papier

- Par virement SEPA ordinaire traité par votre agence _____ 20,00

Virement urgent européen

émis en euro vers un pays de la zone SEPA

▪ Internet ou Télétransmission

- Par virement urgent _____ 0,60

▪ Papier

- Par virement urgent traité par votre agence _____ 24,00

Virement de trésorerie européen

émis en euro vers un pays de la zone SEPA

▪ Internet ou Télétransmission

- Par virement de trésorerie _____ 7,00

▪ Papier

- Par virement de trésorerie traité par votre agence _____ ↗ 27,00

Virement international

Virement libellé en euro émis vers un pays hors zone SEPA ou virement émis en devise (hors euro) quel que soit le pays destinataire.

Tarifs hors commission de traitement éventuelle.

▪ Internet ou télétransmission

- Abonnement aux services _____ pages 12 à 18
- Par virement international ordinaire _____ 0,085 %
min. 12,00
max. 70,00
- Par virement international urgent _____ 0,10 %
min. 17,00
max. 75,00
- Par virement international de trésorerie _____ 20,00

(1) Sous réserve de la disponibilité du service dans la banque bénéficiaire.

(2) Commission perçue en complément de la commission par opération d'un virement SEPA ordinaire, d'un virement SEPA instantané de masse ou d'un virement accéléré. Ce service permet de bénéficier de la confidentialité de certaines données du virement en acquisition comme dans les restitutions.

→ Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants :

- ordres de virements libellés en euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.
- ordres de virement libellés en USD à destination de bénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

Pour en savoir plus, consultez les Conditions Générales de la Convention de compte courant Entreprises.

Virement permanent SEPA

- Par virement papier⁽¹⁾ _____ 1,60
- Par virement internet (saisie dans Sogecash Net) _____ ➔ 0,23
- Rejet de virement permanent pour insuffisance de provision
 - Pour un virement < 20 _____ GRATUIT
 - Pour un virement ≥ 20 à destination d'une autre banque _____ 20,00

Cartes Business

Cotisation annuelle

- Carte CB Visa Gold Business (Débit Différé et Débit Immédiat) _____ 141,00
- Carte CB Visa Business (Débit Différé et Débit Immédiat) _____ ➔ 53,00

Option carte Collection

Cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte

- Entrepreneurs _____ | TVA 14,00
- Business Class
(uniquement disponible sur la carte CB Visa Gold Business) _____ | TVA ➔ 109,00

Option crypto dynamique

(numéro au dos de la carte changeant toutes les heures)

Cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte _____ 12,00

Services liés à vos cartes

- Choix du code secret
 - Carte Affaires Environnement _____ GRATUIT
 - Carte Business _____ 12,00
- Réédition du code secret
 - Carte Affaires Environnement _____ GRATUIT
 - Carte Business
 - à distance _____ ➔ GRATUIT
 - par votre agence _____ 5,00
- Blocage de la carte (Business, Environnement ou Logée Voyages)
 - Suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse _____ GRATUIT
 - Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
(en cas d'utilisation abusive par le porteur) _____ ➔ 26,00

(1) Service disponible uniquement pour les virements SEPA ordinaires.

Chèque

Opérations en France

- | | |
|---|---------|
| ▪ Émission d'un chèque de banque _____ | 18,00 |
| ▪ Paiement d'un chèque _____ | GRATUIT |
| ▪ Lettre d'information préalable
pour chèque non provisionné _____ <i>par chèque</i> | 16,00 |
| ▪ Opposition au paiement d'un chèque
(après confirmation écrite) _____ | ➤ 16,00 |
| ▪ Paiement d'un chèque sur un compte
d'un titulaire interdit bancaire _____ | ➤ 35,00 |

Effet de commerce

Opérations en France

- | | |
|--|---------|
| ▪ Impayé (par effet) | |
| - Pour motif de provision insuffisante _____ | ➤ 34,00 |
| - Pour les autres motifs (pas d'ordre à payer,
demande de prorogation, paiement partiel...) _____ | ➤ 34,00 |

VOS FINANCEMENTS

Tarifs en €

Vos crédits d'exploitation

▪ Découvert

- Intérêts débiteurs =

somme de tous les soldes débiteurs en valeur

x leur durée en jours x taux d'intérêt conventionnel / 360

Nous consulter

- Commission sur plus fort découvert (CPFD)

Cette commission mensuelle se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois, et est perçue en fin de chaque période d'arrêté.

• Taux applicable sur le plus fort découvert

• Montant maximum

min. **0,07 %**
100 %
des intérêts
débiteurs

L'arrêté de compte périodique mentionne le taux effectif global appliqué. Le TEG comprend les intérêts, frais, taxes, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le TEG est un taux annuel proportionnel à un taux journalier. Il est exprimé pour 100 (articles L.314-1 et suivants et articles R.314-1 et suivants du Code de la consommation)

Taux journalier =

intérêts + CPFD x 100 / somme de tous les soldes débiteurs en valeur x leur durée en jours

TEG = *taux journalier x durée de l'année civile en jours (365 ou 366)*

Vos garanties émises par la banque

▪ Commission d'engagement

Nous consulter

▪ Frais d'émission

- Garantie délivrée via Sogetrade & Services

• Validation automatique

5,00

- Garantie délivrée hors Sogetrade & Services

• au moyen d'imprimé normalisé pré-établi

60,00

• nécessitant un acte spécial

135,00

- Acte à émission urgente

➔ 220,00

Vos crédits d'investissement

▪ Crédit d'investissement, crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier

Nous consulter

▪ Prestations diverses

- Crédit d'investissement

• Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement)

min. **1,00 %**

et min. ➔ 330,00

• Frais de renégociation (cette commission est calculée sur le montant renégocié)

min. **1,00 %**

et min. ➔ 330,00

• Réédition de tableau d'amortissement

27,00

• Frais sur échéance impayée

50,00

• Frais de relance sur échéance impayée (sur relances adressées à l'emprunteur et aux éventuels tiers garants)

➔ **GRATUIT**

- Crédit-bail mobilier _____ | TVA

- Frais de traitement et d'étude du dossier
(cette commission est calculée sur le montant du financement) _____ min. 1,00 %
et min. 🏠 200,00
- Frais de publication au greffe _____ 30,00

VOS PLACEMENTS

OPC⁽¹⁾

Les prix de souscription et de rachat sont nets de frais courants et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée et de sortie. Ces derniers, qui sont variables selon les OPC, figurent sur le DICI / DIC PRIIPS⁽²⁾ visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Toute souscription doit se faire après lecture du DICI/ DIC PRIIPS⁽²⁾ en vigueur agréé par l'AMF. Ces documents, qui fournissent notamment des informations sur la nature et les risques de l'investissement, sont disponibles auprès de votre Chargé d'affaires et sur les sites Internet entreprises.sg.fr et associations.sg.fr

▪ OPC « CŒUR DE GAMME »

	Part	ISIN	Frais courants affichés actuellement sur DICI publiés ⁽³⁾	Frais d'entrée	Souscription min. affichés à mai 2022
SG Monétaire Dollar	E	FR0010320440	0,18 % de l'actif net moyen	néant	15 000 \$
	I	FR0010322511	0,18 % de l'actif net moyen		150 000 \$
SG Amundi Monétaire ISR	E	FR0010423228	0,21 % de l'actif net moyen		15 000 €
	I	FR0010816421	0,15 % de l'actif net moyen		1 000 000 €
SG Monétaire Plus	E	FR0011047513	0,13 % de l'actif net moyen		15 000 €
	I	FR0000003964	0,06 % de l'actif net moyen		1 000 000 €
	I2	FR0013065257	0,03 % de l'actif net moyen		150 000 000 €
Amundi Euro Liquidity Short Term Govies - SG	part SG	FR0013327079	0,14 % de l'actif net moyen		15 parts

(1) Organisme de Placement Collectif.

(2) Document d'Informations Clés pour l'Investisseur/ Document d'Informations Clés « Packaged Retail Investment and Insurance-based products ».

(3) À la date de rédaction de la présente brochure.

■ OPC DE DIVERSIFICATION

	Part	ISIN	Frais courants affichés actuellement sur DICI publiés ⁽¹⁾	Frais d'entrée	Souscription min. affichés à mai 2022
SG Trésorerie 6 mois	E	FR0010895052	↘ 0,33 % de l'actif net moyen	néant	20 000 €
	I	FR0010904598	↘ 0,18 % de l'actif net moyen	néant	200 000 €
SG Oblig Revenu Annuel		FR0012223535	↘ 1,02 % de l'actif net moyen	2,00 % maximum jusqu'à 30 000 1,00 % maximum au-delà ⁽²⁾	1 millième de part
SG Oblig Revenus Trim 1		FR0012223501	1,04 % de l'actif net moyen		1 millième de part
SG Oblig Revenus Trim 2		FR0012223519	1,04 % de l'actif net moyen		1 millième de part
SG Oblig Revenus Trim 3		FR0012223527	1,04 % de l'actif net moyen		1 millième de part
SG Obligations		FR0010260018	↗ 1,37 % de l'actif net moyen		1 cent-millième de part
SG Flexible	I	FR0013113586	↘ 0,51 % de l'actif net moyen	1,00 %	1 part

Opérations sur valeurs mobilières

Ordres de Bourse sur titres négociables en euros sur les marchés Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles

(Tout ordre annulé ou transmis non exécuté n'est pas facturé)

■ Ordres sur actions et titres assimilés passés sur internet

- Ordre au comptant

• Commission proportionnelle⁽³⁾

- Ordre supérieur à 8 000 _____

- Ordre de plus de 2 000 jusqu'à 8 000 compris _____

- Ordre jusqu'à 2 000 _____

• Minimum de perception⁽⁴⁾ _____

• Commission fixe _____

Tarifs en €

↗ 0,35 %

↗ 0,45 %

↗ 0,50 %

↘ 6,00

GRATUIT

(1) À la date de rédaction de la présente brochure.

(2) Ce barème s'applique à la totalité du montant souscrit et non par tranche.

(3) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.

(4) Le montant des frais prélevés est plafonné à 50 % du montant brut de l'ordre pour les ordres de vente et d'achat de droits et bons.

Tarifs en €

▪ Ordres de bourse passés par votre agence

- Ordre au comptant

• Commission proportionnelle⁽¹⁾ / ⁽²⁾

- Ordre supérieur à 15 000 _____
- Ordre de plus de 8 000 jusqu'à 15 000 compris _____
- Ordre jusqu'à 8 000 _____

• Minimum de perception _____

• Commission fixe _____

➤	1,10 %
➤	1,20 %
➤	1,40 %
➤	15,50
➤	4,50

Les ordres de Bourse sur titres négociables en euros sur les autres marchés ou en devises étrangers

▪ Ordres sur actions passés sur internet sur un compte titres ordinaire

Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Italie, Suisse, USA (Nyse et Nasdaq). Liste susceptible d'évoluer.

• Commission proportionnelle _____

• Minimum de perception sur bourse US⁽³⁾ _____

• Minimum de perception sur les autres places étrangères⁽⁴⁾ _____

➤	0,50 %
➤	16,00
➤	40,00

▪ Ordres sur actions passés par votre agence

Principaux pays de la zone euro, Royaume-Uni, Suisse, USA, Canada (par principaux pays de la zone euro, il faut entendre : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg et Portugal)

• Commission proportionnelle _____

• Commission fixe _____

➤	1,66 %
➤	60,00

Conservation et gestion

Droits de garde⁽¹⁾ _____

| TVA

▪ Actions et emprunts obligataires Société Générale, OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC gérés par Amundi _____

GRATUIT

▪ Titres des valeurs acquises dans le cadre d'une privatisation _____

GRATUIT

pendant 18 mois

▪ Pour les autres titres

- Commission proportionnelle⁽²⁾

• Tranche de capitaux inférieure ou égale à 50 000 _____ par an

• Tranche de capitaux de plus de 50 000

et jusqu'à 150 000 compris _____ par an

• Tranche de capitaux au-delà de 150 000 _____ par an

- Commission fixe (par ligne de titres) _____ par an

- Minimum de perception (par compte) _____ par an

➤	0,25 %
	0,17 %
	0,08 %
	3,75
	20,83

Les services spécifiques

Souscription d'OPC

▪ Frais forfaitaires de souscription d'OPC gérés par Société Générale Gestion et pour certains OPC gérés par Amundi (hors coûts liés à l'instrument financier choisi) _____

GRATUIT

▪ Frais forfaitaires de souscription des autres OPC (ces frais s'ajoutent au prix de souscription) _____

➤ GRATUIT

Attention, la gratuité ne concerne que les frais d'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi (par exemple : les droits d'entrée acquittés).

(1) Prélèvements sur votre compte en début d'année civile et calculées sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(2) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.

(3) NYSE et Nasdaq.

(4) Allemagne, Angleterre, Canada, Italie, Suisse. Liste susceptible d'évoluer.

RÉSOUTRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables et à vous apporter une réponse sous 2 mois, sauf cas exceptionnel.

Dans l'hypothèse d'une réclamation sur les services de paiement, la banque s'engage à vous apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours suivant la date d'envoi de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles pour lesquelles ce délai ne peut excéder 35 jours.

■ Le centre d'Affaire : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre Centre d'Affaire.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement au Centre d'Affaire, par téléphone, par lettre ou par messagerie depuis votre Espace Client.

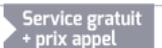
■ Le Service Relations Clientèle est à votre écoute

Si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle de votre Région, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après :

Service Relations Clientèle SG Auvergne Rhône Alpes

Par email : SG-AuvergneRhôneAlpes.Reclamations@socgen.com

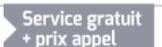
Par téléphone : **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG AUVERGNE RHONE ALPES
Service Relations Clientèle
TSA 17050
69307 LYON CEDEX 07

Service Relations Clientèle SG Courtois

Par email : SG-Courtois.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG COURTOIS
Service Relations Clientèle
TSA 80224
31689 TOULOUSE CEDEX 6

Service Relations Clientèle SG Crédit du Nord

Par email : SG-CreditduNord.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG CRÉDIT DU NORD
Service Relations Clientèle
TSA 98064
59049 LILLE CEDEX

Service Relations Clientèle SG Grand Est

Par email : SG-GrandEst.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG GRAND-EST
Service Relations Clientèle
TSA 10201
67093 STRASBOURG CEDEX

Service Relations Clientèle SG Grand Ouest

Par email : SG-GrandOuest.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG GRAND-OUEST
Service Relations Clientèle
TSA 41774
35517 CESSON SEVIGNE CEDEX

Service Relations Clientèle SG Laydernier

Par email : SG-Laydernier.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG LAYDERNIER
Service Relations Clientèle
TSA 68000
74059 ANNECY CEDEX

Service Relations clientèle SG SMC

Par email : SG-SMC.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG SMC
Service Relations Clientèle
TSA 91353
13281 MARSEILLE CEDEX 06

Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Corse)

Par email : SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Service Relations Clientèle
TSA 50001
20297 BASTIA CEDEX

Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Paris / Ile de France)

Par email : SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Service Relations Clientèle
TSA 62294
75427 PARIS CEDEX 09

Service Relations Clientèle SG Sud-Ouest

Par email : SG-SudOuest.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG SUD-OUEST
Service Relations Clientèle
TSA 30001
33077 BORDEAUX CEDEX

Service Relations Clientèle SG Tarneaud

Par email : SG-Tarneaud.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG TARNEAUD
Service Relations Clientèle
TSA 90001
87011 LIMOGES CEDEX

■ En dernier recours : le Médiateur

En cas de désaccord avec la réponse apportée par votre agence et les Services Relations Clientèle ou si vous n'avez pas obtenu de réponse de la banque dans le délai de deux mois, ou de 15 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement, vous pouvez solliciter le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre des « Conditions générales du service de médiation » qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que vous pouvez consulter sur le site lemediateur.fbf.fr et sur entreprises.sg.fr, economiepublique.sg.fr, associations.sg.fr, à la rubrique « Aide et contacts » puis « Contacts utiles ».

Pour les différends portant sur les services d'investissements et les instruments financiers vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) ou le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

En effet, une convention a été signée entre le Médiateur auprès de la FBF et le Médiateur de l'AMF le 7 septembre 2017 vous permettant d'exercer votre propre choix, lequel sera définitif pour le traitement de votre demande.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de SG, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française en transmettant votre demande : **Sur le site internet du Médiateur : lemediateur.fbf.fr**

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à l'approbation des deux parties.

À TRÈS BIENTÔT

SUR INTERNET

entreprises.societegenerale.fr
associations.societegenerale.fr
economiepublique.societegenerale.fr

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



DANS NOS AGENCES

DANS NOS CENTRES D'AFFAIRES

750 chargés d'affaires entreprises
et 100 chargés d'affaires associations
vous accompagnent



Société Générale - S.A. au capital de 1 062 354 722,50 EUR
552 120 222 RCS Paris - Siège social : 29, bd Haussmann 75009 Paris
Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS
sous le n° 07 022 493 - www.orias.fr.
Studio Société Générale - Réf. : (A) 727274. Septembre 2022.

